



Fédération du personnel
de soutien scolaire (CSQ)

Décembre 2015

À tous les membres de la Fédération du personnel de soutien scolaire
FPSS-CSQ

Des ententes de principe conclues et entérinées par les déléguées et délégués du Conseil fédéral

Les ententes de principe ont été signées le 1^{er} décembre à la table francophone (convention collective S3) et le 3 décembre à la table anglophone (conventions collectives S12 et S13).

C'est à l'issue d'un marathon intensif de négociation d'une semaine que les déléguées et délégués du Conseil fédéral ont entériné ces ententes avec enthousiasme, malgré le fait que cette ronde de négociations ait été dominée par l'austérité et la volonté des commissions scolaires et du gouvernement de couper et faire des récupérations sur le dos du personnel de soutien des commissions scolaires.

Des journées de grève utiles

Les manifestations de visibilité de même que les journées de grève exercées par les membres ont fait effet. À la mesure de l'exercice de nos moyens de pression, nous avons pu constater une accélération du rythme des pourparlers à la table de négociation. La partie patronale s'est graduellement montrée davantage à l'écoute de nos préoccupations et revendications, tout en se désistant de plusieurs demandes de récupération.

Nous profitons de cet envoi pour féliciter et remercier tous les membres qui se sont impliqués dans les moyens de pression organisés au national, de même que par les syndicats locaux.

Le contenu des ententes

Plus de trente modifications ont été apportées aux conventions collectives. Malgré le discours répété et constant de la partie patronale à l'effet que cette négociation devait se faire à coût nul, nous avons pu faire certains gains et améliorer les conventions collectives à plusieurs égards sur les plans normatif et même monétaire.

Les modifications aux conventions collectives portent notamment sur l'organisation du travail, les mouvements du personnel et les bénéfices attribuables aux membres.



En voici un aperçu :

Pour l'organisation du travail

- Poursuite des travaux du comité national pour les élèves HDAA
- Obligation de fusionner des postes de la même classe d'emplois pour créer des postes comportant le plus grand nombre d'heures
- Possibilité d'aménagements ponctuels de l'horaire de travail
- Révision des dispositions qui ont trait au perfectionnement et le développement de ressources humaines
- Amélioration des modalités de représentation syndicale
- Diminution du travail à forfait selon certaines circonstances
- Encadrement des programmes de réduction du temps de travail
- Réduction du nombre de comités et concentration du traitement de certains sujets

Pour les mouvements de personnel

- Encadrement plus serré des tests d'admissibilité aux postes
- Application de séquences de comblement temporaire pour tout besoin d'au moins dix jours
- Application d'une période d'adaptation pour les cas de mutation comprenant le droit de retour de la salariée ou du salarié
- Affichage électronique des postes vacants
- Retrait de la limite « nombre égal d'heures ou inférieur » à la 1^{re} étape et possibilité d'entente locale pour fusionner la 1^{re} et la 2^e étapes du mouvement annuel en services directs aux élèves
- Augmentation des possibilités de choix de supplantation pour le secteur général
- Introduction de dispositions favorisant une diminution du nombre d'abolitions de postes

Pour les bénéfices attribuables aux membres

- Augmentation des contributions des commissions scolaires aux primes d'assurance collective
- Considération des ajouts d'heures dans le calcul de la durée de la période d'essai
- Redéploiement du tableau des vacances pour les membres à temps partiel
- Mise en place de modalités permettant de résoudre plus rapidement les litiges en relation avec l'invalidité
- Mise en place d'une prime de disponibilité
- Révision de certaines allocations supplémentaires en assurance salaire et CSST
- Normalisation des bénéfices remboursables par le syndicat lors de libérations syndicales

Particularités pour la table anglophone

- Étendue des normes de respect des droits et libertés de la personne
- Augmentation des protections d'emploi aux membres non permanents du secteur des services directs aux élèves
- Augmentation de l'indemnité de vacances aux conductrices et conducteurs d'autobus
- Encadrement plus précis des normes d'ajouts d'heures dans les établissements
- Prolongement de la période d'embauche sur des postes particuliers à trente-six mois
- Étude de l'implantation de nouvelles technologies
- Amélioration des choix de supplantation lorsque nécessaire
- Mise en place du régime d'ancienneté de calendrier

- Meilleur encadrement des pauses
- Obligation des parties locales de convenir de normes de compensation pour les conductrices et conducteurs d'autobus lors d'intempéries
- Clarification des normes d'admissibilité à la liste de priorité d'embauche
- Réduction du nombre de mouvements de personnel selon certaines modalités précises pour les conductrices et conducteurs d'autobus

La bataille n'est pas terminée

Au moment d'écrire ces lignes, il n'y a pas encore d'entente à la table centrale en ce qui concerne les salaires et la retraite. La partie syndicale continue de travailler fort pour en venir à une entente sur les augmentations de salaire à venir, la réforme de la structure salariale de l'ensemble des salariées et salariés des secteurs public et parapublic et contrer les intentions du gouvernement de couper dans les régimes de retraite. Soyez à l'affût des info-négo sur la négociation à la table centrale qui sont diffusés sur le site de la Centrale et les réseaux sociaux.

Des assemblées générales au retour des fêtes

Vous serez convoqués à des assemblées générales de vos syndicats locaux à compter de la mi-janvier pour la présentation du contenu des ententes de principe et répondre à vos questions.

Participez en grand nombre !

Coordonnées de votre syndicat local :

